

Cour de France.fr / Art et culture / Peinture et arts graphiques / Etudes modernes / Colorer les faits : le statut du portrait graphique chez Brantôme

Katherine MacDonald

Colorer les faits : le statut du portrait graphique chez Brantôme

Article. Source : Seizième Siècle

MacDonald, Katherine, "Colorer les faits : le statut du portrait graphique chez Brantôme", dans Seizième Siècle, n°3, 2007, pp. 207-223.

Extrait de l'article

Avec le mémorialiste Pierre de Bourdeille, seigneur de Brantôme (1540-1614), nous avons affaire à un collectionneur acharné de portraits. Son engouement pour les portraits était en quelque sorte autorisé par celui de la reine Catherine de Médicis (1519-1589), elle-même une collectionneuse importante de portraits crayons. En fait, la correspondance de Catherine nous laisse entrevoir la place du portrait dans la vie de la cour : ses lettres recèlent de nombreuses références à des portraits en cours d'achèvement, commandés, ou qu'elle envoie comme cadeaux à des parents éloignés. Quant à Brantôme, après s'être brouillé avec le roi Henri III au sujet d'un héritage en 1582, et suite à un accident de cheval en 1584 qui l'a laissé « perclus et estropié de [son] corps » et invalide pendant trois ans et demi, il fut contraint de se retirer de la cour et de passer les trente années qui lui restaient de vie dans sa propriété, le château Richemont, en Périgord. Ayant jusqu'alors connu une vie extrêmement active de soldat et d'aventurier - des expéditions militaires l'entraînèrent jusqu'au Maroc et à Malte - et de courtisan dévoué, Brantôme supporta difficilement son exil du « vrai paradis » de la cour.

[Lire la suite \(Persée\)](#)